



Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75700 PARIS

Vinsobres, le 6 novembre 2019

Nos réf. : MPM/SLV/11-2019

Objet : Maisons France Services et accès aux services publics en territoire rural

**MARIE-PIERRE
MONIER**

SENATRICE
DE LA DRÔME

COMMISSION DE LA
CULTURE, DE L'ÉDUCATION
ET DE LA COMMUNICATION

DELEGATION AUX DROITS
DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES
HOMMES

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DE VINSOBRES

Monsieur le Premier Ministre,

Par votre circulaire en date du 1^{er} juillet dernier, vous avez lancé la refonte complète du réseau des Maisons de Service au Public (MSAP) imposant des critères de qualité pour obtenir le label Maison France Services.

Depuis lors, les préfets sont à pied d'œuvre pour composer ce nouveau réseau à partir des MSAP existantes et mettent en place des réunions avec les élus locaux. Tel est le cas dans la Drôme.

Or les élus, dans leur grande majorité, expriment leur inquiétude de contribuer, sous couvert de faciliter les démarches administratives, à poursuivre l'éloignement des services des territoires ruraux ou des quartiers prioritaires et à réduire leur qualité. Ce sentiment est en outre renforcé par la mise en œuvre en parallèle de la réorganisation des services des finances publiques.

La crainte principale des élus réside dans l'empressement qu'ils constatent pour élaborer des « cartes » alors même qu'ils n'obtiennent pas de réponses à leurs nombreuses questions relatives aux contreparties et garanties apportées par l'Etat.

Ainsi ils souhaitent savoir :

- Quel sera le maillage des Maisons France Services sur des territoires qui sont souvent très vastes avec des populations peu nombreuses mais parfois très éloignées des services publics ? Autrement dit, est-ce que « l'implantation d'au moins une MFS par canton » peut aussi signifier autant de MFS que nécessaire en termes de « bassins de vie » pertinents et de temps d'accès ?

../..



- Quelle garantie l'Etat peut-il donner que la présence actuelle des services dans les communes-pôles d'attractivité du territoire sera maintenue ? Car le principe même des Maisons France Services, comme auparavant celui des MSAP, est bien de compléter la présence des services au public là où ils n'étaient pas présents, et non pas de remplacer ou déplacer les services existants.
- Comment s'assurer que les partenaires dont la gestion des antennes n'est pas du ressort de l'Etat n'en profiteront pas pour réduire leur présence hors des MFS, avec les conséquences en termes de pertes d'emplois qualifiés et de familles que cela impliquerait pour les communes concernées ?
- Si le flou concernant la participation de l'Etat au fonctionnement des Maisons France Services pourrait être levé avant que toute décision d'implantation soit prise. Actuellement, les collectivités territoriales estiment qu'elles devront apporter une contribution financière importante en raison des exigences du label MFS en matière de personnel et de matériel. Beaucoup d'élus n'acceptent pas qu'une nouvelle fois, les contribuables locaux soient contraints de payer un supplément pour pouvoir bénéficier de services dont d'autres bénéficient à un niveau supérieur et sans coût supplémentaire. Quelles assurances peuvent être apportées concernant le financement large et pérenne de ces structures par l'Etat et par le fonds alimenté par les partenaires ?
- Enfin, puisqu'il s'agit aussi d'intégrer l'évolution que constitue la numérisation de l'accès aux services, il faut rappeler que beaucoup de territoires ruraux n'ont pas accès à l'internet à très haut débit ou à la 3G/4G ! Comment dans ce cas pouvoir répondre aux exigences des critères de labélisation ?

Les élus ruraux et des quartiers prioritaires ont été trop souvent échaudés pour se contenter d'à-peu-près ou de renvois à des ajustements futurs, ils exigent des assurances préalables à toute décision.

Aussi, je souhaite que vous puissiez m'apporter des réponses aussi précises que possible à ces questions, afin de pouvoir rassurer l'ensemble des élus des territoires ruraux et des quartiers prioritaires quant aux objectifs de « plus grande accessibilité, plus grande simplicité et qualité de service renforcée » que vous avez annoncés concernant la mise en place du futur réseau France Services.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Marie-Pierre MONIER